

Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Vu le mandat conclu entre la Direction générale des collectivités locales, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et la Caisse des dépôts et consignations le 7 avril 2021 concernant l'opérationnalisation du dispositif « Conseiller numérique France Services »,

Vu la délibération n° 25 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, modifiée par délibérations n° 76 du 1^{er} octobre 2020 et n° 10 du 22 février 2021, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que le dispositif Conseiller numérique France Services s'adresse aux structures publiques et privées souhaitant recruter un ou plusieurs conseillers numériques afin de participer à l'appropriation du numérique par tous,

Considérant que ledit dispositif permet de bénéficier d'une subvention afin de financer l'emploi d'un Conseiller numérique, dans le but de soutenir, sensibiliser et accompagner les usagers dans l'usage quotidien du numérique,

Le Maire de la Ville d'ANDREZIEUX-BOUTHEON

DECIDE

Article 1 : La Ville sollicite auprès de l'ANCT le dispositif Conseiller numérique France Services, afin de bénéficier d'une subvention et financer l'emploi d'un conseiller numérique, dans le but de soutenir, sensibiliser et accompagner les usagers dans l'usage quotidien du numérique.

Article 2 : Une convention de subvention au titre du dispositif « Conseiller numérique France Services », fixant les conditions détaillées de ce financement, sera rédigée et signée par Madame la Directrice Régionale de la Banque des Territoires et Monsieur le Maire.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Madame la Directrice Régionale de la Banque des Territoires,
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire-Sud,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 15 octobre 2024

**Le Maire,
François DRIOL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20241015-2024-063-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2024
Publication : 16/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

